

Salle des fêtes de la Papinière - 2022

Contact Mairie :
logistique@suce-sur-erdre.fr
(Service Logistique)

A retourner en Mairie au plus tard

Formulaire de réservation

Le :

RÉSERVATION

<u>Dates</u>	<u>Horaires précis</u>	<u>Objets</u>
<i>Exemple : vendredi 19 février 2016</i>	<i>9h-2h</i>	<i>Fête d'anniversaire</i>
.....
.....
.....

RÉSERVATAIRE - Obligatoire

Nom/prénom du réservataire :

Nom de l'organisme :

Adresse :

N° de téléphone (obligatoire) :

Courriel :@.....

DOSSIER

Pièce(s) à joindre au formulaire :

- Justificatif de domicile au nom du réservataire
- Attestation d'assurance (lors du paiement)
- Chèque de caution 500 € (lors du paiement)

Choix du mode de paiement (cocher la case):

- Chèque* (2 mois avant date de réservation)
- Carte bancaire (à la remise des clés)
- Espèces** (à la remise des clés)
- Virement (1 semaine avant date de réservation)

IBAN FR76 1007 1440 0000 0020 0070 306

(*) A l'ordre du Centre des Finances Publiques
(**) Appoint exigé, montant maximum 300 €

Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle (joint au présent formulaire) et m'engage à le respecter.

Fait à,

(Signature du réservataire)

Le

FACTURATION (cadre renseigné par la Mairie)

Période	Tarifs Papinière	
	Sucéen	Non-sucéen
Du vendredi 18h au lundi 9h	1 308.00 €	2 200.00 €
Réveillon du 31 décembre (de 9h le 31/12 à 9h le 02/01)	1 656.00 €	2 856.00 €
Monde économique - journée en semaine (9h-23h)		
(WE : même formules et tarifs que non sucéen)		2 200.00 €
Associations sucéennes - à la journée		Gratuité*
Monde économique et autres Associations- Journée en semaine*		300.00 €
Participation au tri sélectif	18.50 €	18.50 €
Caution	500.00 €	500.00 €

* tarif monde économique à partir de la 3ème utilisation (hors activité normale de l'association)

** période de chauffage du 15 octobre au 15 avril

*Tarifs non contractuels, révisés au 1^{er} janvier de chaque année
Un état des lieux d'entrée (à 18h) et de sortie (à 9h) sera effectué.
Aucun matériel ne devra rester dans la salle après l'état des lieux.
Période de chauffage : du 15 octobre au 15 avril.*

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION – Ne rien saisir

La demande de réservation est : Acceptée
 Refusée pour les raisons suivantes :

Nota : l'absence de réponse de la Mairie ne vaut pas acceptation de la demande.

Fait à Sucé-sur-Erdre,

La Mairie

Le

Historique (case à cocher) :

- Prise d'option sur le calendrier
- Validation sur le calendrier
- Scan des documents sur le calendrier
- Diffusion du formulaire